

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2015 à 19 H 00

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE QUATORZE AVRIL, à dix neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de LAMARCHE SUR SAONE convoqués le 07 Avril 2015, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. BRANCOURT Alain.

Étaient présents : Alain BRANCOURT, Viviane NEBOUT, Alain FLACELIERE, Michèle VAILLARD, Serge CORNOT, Martine ARMAND, Jean-Sébastien VIENNET, Alain JACQUEMOT, Thérèse MATHIRON, Guillaume RAVERA, Maria Do Céu HAMY, Daniel DEMEY, Edith VAILLANT, Thierry DREAN

Était absente excusée : Martine CLÉMENT (Procuration à Martine ARMAND)

Secrétaire de séance : Thérèse MATHIRON

Le Maire donne lecture du précédent compte-rendu et propose l'ordre du jour suivant :

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2014 conformes aux comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal présentant les résultats suivants et procède ensuite à leur affectation:

COMMUNE

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Dépenses	= 507 185,70 €	Dépenses	= 828 651,95 €
Recettes	= 548 144,89 €	Recettes	= 956 797,50 €
EXCEDENT	= 40 959,19 €	EXCEDENT	= 128 145,55 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		= 169 104,74 €	

EAU POTABLE

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Dépenses	= 640 639,04 €	Dépenses	= 31 026,33 €
Recettes	= 692 925,51 €	Recettes	= 38 310,03 €
EXCEDENT	= 52 286,47 €	EXCEDENT	= 7 283,70 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		= 59 570,17 €	

ASSAINISSEMENT

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Dépenses	= 683 244,54 €	Dépenses	= 38 196,93 €
Recettes	= 732 715,71 €	Recettes	= 48 206,09 €
EXCEDENT	= 49 471,17 €	EXCEDENT	= 10 009,16 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		= 59 480,33 €	

LOTISSEMENT DE LA GARENNE

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Dépenses	= 660 374,30 €	Dépenses	= 834 481,56 €
Recettes	= 622 187,55 €	Recettes	= 791 972,92 € /
DEFICIT	= 38 186,75 €	DEFICIT	= 42 508,64 €
DEFICIT GLOBAL DE CLOTURE		= 80 695,39 €	

AB

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Maire rappelle les résultats des comptes administratifs 2014 et précise qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats pour le budget principal et les budgets annexes.

Le Conseil Municipal décide des affectations comme suit :

COMMUNE : BUDGET PRINCIPAL

Art. 001 : excédent d'investissement = 40 959,19 €
Art. 002 : excédent de fonctionnement = 128 145,55 €

EAU POTABLE

Art. 001 : excédent d'investissement = 52 286,47 €
Art. 002 : excédent d'exploitation = 7 283,70 €

ASSAINISSEMENT

Art. 002 : excédent d'exploitation = 10 009,16 €
Art. 001 : excédent d'investissement = 49 561,17 €

LOTISSEMENT

Art. 001 : déficit d'exploitation = 42 508,64 €
Art. 001 : déficit d'investissement = 38 186,75 €

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2015 équilibrés comme suit :

Commune

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	= 1 124 181 €	Dépenses	= 321 543 €
Recettes	= 1 124 181 €	Recettes	= 321 543 €

Assainissement

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	= 33 971 €	Dépenses	= 38 230 €
Recettes	= 57 699 €	Recettes	= 105 577 €

Eau Potable

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	= 42 202 €	Dépenses	= 69 033 €
Recettes	= 42 202 €	Recettes	= 129 732 €

Lotissement

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	= 1 197 067 €	Dépenses	= 1 029 733 €
Recettes	= 1 197 067 €	Recettes	= 1 029 733 €

VOTE DES QUATRE TAXES LOCALES

Après avoir pris connaissance du produit fiscal attendu pour 2015, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer de majoration et de maintenir les mêmes taux qu'en 2014, à savoir :

- ° Taxe d'habitation 14,22 %
- ° Foncier bâti..... 13,93 %
- ° Foncier non bâti 46,40 %
- ° Cotisation Foncière des Entreprises... 17,25 %

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide de l'attribution de deux subventions pour aider au financement des courses cyclistes organisées sur le territoire de la Commune :

- VELO SPORT DE TROUHANS : 400 € (course du 28 juin)
- SPRINTER CLUB OLYMPIQUE DIJON : 400 € (courses des 2 et 3 mai – Tour de Saône-Vingeanne)

AMORTISSEMENT TRAVAUX SURPRESSEUR

Le Conseil Municipal fixe la durée d'amortissement des travaux du surpresseur sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement sur 50 ans.

RESILIATION BAIL DE LOCATION LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal prend connaissance de la résiliation du bail de location du logement de type 2 de la Poste à compter du 1er Juin 2015.

TRAVAUX FORESTIERS ET VENTE DE BOIS

Le Conseil Municipal sur proposition de l'Office National des Forêts :

- sollicite l'inscription à l'état d'assiette 2015 pour les parcelles n°4-5-7-31-40-55-66-72 dont le passage est demandé (coupes réglées) et n° 62 (coupe non réglée)
- décide de la destination des coupes n°31-55-62-72 (bois blancs : bouleaux – trembles) et n° 4-5-7-40 (chênes)

PRIME ARTIFICIER

Le Conseil Municipal décide de reconduire le principe d'allouer une indemnité de 400 € à l'artificier qui prépare les décors et tire le feu d'artifices du 13 Juillet.

ECHANGE TERRAINS

Le Maire fait part de la proposition de M. Daniel LENOBLE de procéder à l'échange de parcelles de terrain. Le Conseil Municipal délègue tout pouvoir au maire pour les négociations et l'autorise à signer les actes correspondants (les frais seront à la charge du demandeur).

ACHAT PARCELLES DE BOIS

Le Conseil Municipal charge le Maire de faire une proposition pour l'achat de parcelles de bois mise en vente par un particulier.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler le 01 Août 2015 la ligne de trésorerie de 400 000 € signée auprès du Crédit Agricole sur le budget lotissement.

AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL PERSONNEL COMMUNAL

Suite à la mise en place des NAP (nouvelles activités périscolaires) imposées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal autorise le Maire à augmenter le temps de travail des Agents des écoles maternelles et élémentaires.

GROUPEMENT DE COMMANDES D'ENERGIE

Le Maire précise que fin 2015, certains tarifs réglementés de vente (TVR) vont être supprimés. Pour les collectivités locales, ce passage obligé aux offres de marché s'effectuera selon les règles du code des marchés publics. Il est dans l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes régional pour l'achat de gaz naturel.

Le Conseil Municipal donne mandat au SICECO, en tant que gestionnaire départemental pour collecter les données des contrats à intégrer dans le groupement en les recensant et en les centralisant pour transmission au coordonnateur à GRDF.

QUESTIONS DIVERSES

- EMPLOIS SAISONNIERS

Le Maire indique que 4 demandes de jeunes lamarchois ont été adressées pour occuper un emploi saisonnier. Il ne sera donné suite à aucune cette année compte tenu du planning de congés des agents techniques.

- ABOIEMENTS CHIENS

Compte tenu des aboiements intempestifs de chiens dans certains quartiers, deux conseillers sont désignés pour recenser les propriétaires des animaux dans les secteurs concernés.

- MOTION DE SOUTIEN ECOLE MATERNELLE

Une fermeture de classe à l'école maternelle est programmée pour la rentrée scolaire 2015/2016. Le Conseil Municipal décide d'assurer son soutien aux parents d'élèves. Une audience sera demandée auprès de l'Inspection Académique pour défendre les intérêts du groupe scolaire et assurer le maintien de la 3^{ème} classe.

- LE MAIRE FAIT PART

* des remerciements des associations ESPL – Entraide Cantonale et de l'école élémentaire pour le versement de la subvention 2014.

* du courrier de Mme Danièle HENNEQUIN, responsable des restos du Cœur (centre de Pontailler-sur-Saône) qui est à la recherche d'un local pour accueillir l'antenne.

* de l'empoissonnement de 200 kg de carpes dans l'étang de pêche

La séance est levée à 21 h 10.

Le Maire



Alain BRANCOURT